

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 décembre 2023

PRESENTS : M. Jacques ADRIANSEN, Maire
MM Dominique LHOMME, Christophe GESLOT, Adjoint
Mme Josette COUETTE, Adjointe
Mmes Françoise PARINI, Sylvie ZILIO, Delphine SAUVAGE, Conseillères
MM Thierry SALVI, Alain GIBEY, Conseillers

Absents excusés : Gérard MARTIN (procuration à M. GESLOT), Ingrid TISSOT (procuration à M. ADRIANSEN), Hélène MARTIN (procuration à M. LHOMME), Jean-Luc BERTHELET (procuration à Josette COUETTE)

Secrétaire de séance : Christophe Geslot

Approbation à l'unanimité du PV de conseil du 3 novembre 2023

Ouverture de séance 20 H 00

Le Maire informe du départ de la secrétaire fin décembre 2023 et du recrutement d'une nouvelle secrétaire, Mme PIDANCIER Céline. Ces horaires de travail seront les mardi et jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 17h et le vendredi matin de 8h30 à 12h.

DELIBERATION N° 1 : OMBRIERE PHOTOVOLTAÏQUE : PRESENTATION DU NOUVEAU PROJET

Présentation du projet par TSE. A noter une opposition au projet par deux élus de par sa grande envergure et de son implantation sur des terres agricoles fertiles. La commune demande à TSE de tout faire pour réduire l'impact paysager des projets pour l'implantation de haies ou tout autre solution.

Préalablement, Monsieur le Maire rappelle que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, les proches ou lui-même ayant un intérêt direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, à la réalisation du projet d'ombrière agrivoltaïque aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui ont ou auront, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats, à ne pas prendre part au vote.

En conséquence de quoi, Mme BASTIEN Patricia ayant ou pouvant avoir des intérêts personnels dans ce projet d'ombrière, n'a pas donné son avis, n'a pas pris part aux débats aux délibérations et n'a pas pris part au vote. Le temps des délibérations et du vote, cette conseillère a effectivement quitté la salle du Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, alinéa 4 ;

Considérant le projet d'implantation d'ombrières agrivoltaïques présenté par la société TSE située 55 allée Pierre Ziller à VALBONNE (06650).

Considérant que ce projet vise à édifier des ombrières agrivoltaïques sur des parcelles faisant l'objet d'une exploitation agricole liée à l'élevage d'animaux sises lieu-dit « A l'iserole ». Cet ouvrage est composé de structures porteuses (poteaux et traverses notamment), de modules solaires installés sur un système de tracker, d'accessoires électriques (câblage, connecteurs, onduleurs, transformateurs et armoires électriques pour les principaux) ainsi que d'aménagements dédiés à l'élevage (point d'eau, parc de contention notamment), d'un poste de livraison ainsi que d'une clôture.

Considérant qu'une telle installation innovante a été spécifiquement conçue pour participer au développement d'une activité agricole d'élevage.

Considérant que la société TSE projette la réalisation des études nécessaires à la poursuite du développement d'un tel projet sur le territoire.

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque notamment de l'agrivoltaïsme ainsi que dans le cadre des objectifs qu'entend poursuivre la Commune dans le domaine de la préservation et du développement de l'agriculture, plus particulièrement de l'élevage, et présente ainsi un intérêt local.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ; avec 7 voix pour, 2 voix contre, 4 absentions et Mme BASTIEN Patricia n'ayant pas pris part au vote,

- Acte l'intérêt d'un tel projet pour la Commune,
- Insiste sur la nécessité de maintenir le potentiel de production agricole des surfaces concernées,
- Demande à ce que des écrans végétaux (haies) soient installés en périphérie des surfaces concernées.

DELIBERATION N° 2 : ADHESION AUX MISSIONS COMPLEMENTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Maire présente l'adhésion aux missions complémentaires du centre de gestion.

Cela permet de simplifier la gestion des multiples conventions à l'aide d'une convention cadre souple et unique qui couvre l'intégralité des missions accomplies et abroge les anciennes conventions. Cette convention définit le contenu de chacune des prestations, les modalités d'intervention du centre de gestion, les obligations des parties et les modalités de participation.

Le Conseil adopte à l'unanimité l'adhésion.

DELIBERATION N° 3 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT, ENTRETIEN, GESTION ET ANIMATION DE MICROPOLIS » - MODIFICATION DES STATUTS DE GRAND BESANCON METROPOLE

Le Conseil adopte à l'unanimité le transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation de Micropolis à Grand Besançon Métropole ».

DELIBERATION N° 4 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN 2023

Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux qu'afin de permettre le règlement d'éventuelles dépenses d'investissement début 2024 avant le vote du budget, il est possible de prévoir l'ouverture du quart des crédits du budget d'investissement 2023 sur l'exercice 2024.

Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2023 : 314158 euros (hors chapitre 16 – remboursement d'emprunt). Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil de faire application de cet article à hauteur de 78539 euros (25% de 314158 euros).

Le Conseil valide à l'unanimité l'ouverture des crédits d'investissement.

DELIBERATION N° 5 : SALLE POLYVALENTE : TARIFS 2024

Prise en compte de l'indice INSEE d'octobre 2023 indiquant une inflation de 4%.

Le Conseil décide à l'unanimité d'augmenter l'ensemble des tarifs de location de 4% d'après le tableau présenté.

DELIBERATION N° 6 : ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Après présentation de M. Le Maire, le Conseil décide à l'unanimité de définir des zones d'implantation avant le 30 mars 2024. M. le Maire propose de préparer en amont de la prochaine réunion pour déterminer les zones et la source d'énergie retenue.

Le Conseil accepte à l'unanimité la définition des zones d'implantation.

DELIBERATION N° 7 : PROJET D'EXTENSION NATURA 2000

Monsieur le Maire présente la carte de l'extension des surfaces prévues de la zone Natura 2000 sur le territoire de Roset-Fluans. Il rappelle que la zone actuelle a une superficie de 151,60 hectares et que l'extension initiale prévue était de 62,5 hectares.

Après rencontre avec les agriculteurs concernés et la chambre d'agriculture, l'extension proposée se limite à l'île de la Froidière et le cordon littoral du Doubs des grottes d'Osselle au Pont de Roset-Fluans.

Le Conseil accepte le projet d'extension de Natura 2000 à l'unanimité comme présenté par M. le Maire.

POINT N° 8 : TRAVAUX DE L'ANCIENNE ECOLE : PRESENTATION DU PRET

Le Maire présente les démarches entreprises auprès de la Banque Populaire et du Crédit Agricole concernant le prêt pour les travaux de rénovation de l'ancienne école.

Il est convenu de solliciter le Crédit Mutuel et de relancer la Banque des territoires pour être à même de décider fin janvier 2024.

Les offres seront présentées lors d'un prochain Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 9 : PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLES FORESTIERES ZE27 ET ZH8

Il est question d'une proposition d'achat de 2 parcelles forestières ZE27 (96 ares) à 2400 euros et ZH8 (1467 ares) à 4200 euros.

Après présentation des parcelles et de leur intérêt, M. le Maire propose l'achat uniquement de la parcelle ZE27 d'une superficie de 96 ares pour 2400 euros.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'achat de la parcelle ZE27.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Vœux du Maire : M. le Maire présentera ses vœux le 13 janvier 2024 à 11h.

Le Président de séance et Maire,
M. Jacques ADRIANSEN